



Éducation postsecondaire, Formation et Travail

RAPPORT ANNUEL

2024-2025

Éducation postsecondaire, Formation et Travail

RAPPORT ANNUEL 2024-2025

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-4387-0 (version imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-4386-3 (PDF : version française)

ISSN 1919-7675 (version imprimée bilingue)

ISSN 2368-8122 (PDF : version française)

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Louise Imbeault

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Rapport respectueusement soumis par,

Le ministre,



L'honorable Jean-Claude D'amours

De la ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Louise Imbeault

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Rapport respectueusement soumis par,

La ministre,



L'honorable Alyson Townsend

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Jean-Claude D'Amours
Ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail
Ministre des Affaires intergouvernementales
Ministre responsable de l'Immigration
Ministre responsable des Affaires militaires
Ministre responsable du conseil de la recherche et de la productivité

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Rapport respectueusement soumis par,

Le sous-ministre,



Dan Mills

Du sous-ministre à la ministre

L'honorable Alyson Townsend
Ministre responsable du Travail

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Rapport respectueusement soumis par,

Le sous-ministre,



Dan Mills

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement	3
Message du ministre D'Amours	6
Message de la ministre Townsend.....	7
Message du sous-ministre	8
Priorités du gouvernement.....	9
Faits saillants.....	10
Mesures de rendement.....	13
Survol des activités du ministère	18
Vue d'ensemble des divisions.....	19
DIVISION DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE	19
DIVISION DU TRAVAIL ET DES SERVICES STRATÉGIQUES	20
DIVISION DE L'APPRENTISSAGE POUR ADULTES ET DE L'EMPLOI.....	23
DIVISION DE L'IMMIGRATION	25
Renseignements financiers.....	27
Résumé des activités de dotation	34
Résumé des projets de loi et des activités législatives.....	36
Résumé des activités liées aux langues officielles.....	39
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	41
Rapport sur la Loi <i>sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	42
Annexe A : Services et emplacement des bureaux du ministère	43

MESSAGE DU MINISTRE D'AMOURS

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2024-2025 du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (ÉPFT).

Une autre année se termine et ÉPFT continue d'influer fortement sur la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick.

Des milliers de Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois ont de nouveau bénéficié de l'aide du Ministère pour recevoir une éducation postsecondaire, acquérir de nouvelles compétences et trouver un emploi enrichissant.

ÉPFT a également soutenu les employeurs au moyen de programmes ciblés visant à répondre à leur demande de travailleurs.

La Division de l'immigration s'est consacrée au recrutement ainsi qu'à l'établissement et à l'intégration d'immigrants. La Division a également cherché à attirer des travailleurs qualifiés qui s'intégreront rapidement au marché du travail, en particulier dans les métiers de l'éducation, des soins de santé et de la construction.

Ce fut un grand privilège d'être témoin du dévouement et de l'engagement de ce Ministère.

Le Nouveau-Brunswick a connu de nouveaux défis qui ont eu une incidence sur sa main-d'œuvre, y compris les droits de douane imposés par les États-Unis et les changements apportés aux seuils d'immigration de la province. Toutefois, l'équipe a travaillé sans relâche afin de trouver des moyens novateurs de relever ces défis et de trouver des solutions.

Je suis fier de voir le Ministère travailler non seulement pour attirer des travailleurs qualifiés dans notre province, mais également pour garantir que les nouveaux arrivants ont la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences ou d'entrer en contact avec des employeurs.

La population du Nouveau-Brunswick augmente et plusieurs éléments importants jouent un rôle pour répondre à ses besoins. Le travail d'équipe est essentiel à ces efforts et je trouve toujours encourageante la collaboration au sein de ce Ministère.

Chaque jour, les membres du personnel trouvent de nouvelles façons de contribuer positivement à la vie de la population néo-brunswickoise. Merci à toutes les personnes qui ont fait preuve de dévouement et d'engagement.

Le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail,
Le ministre des Affaires intergouvernementales,
Le ministre responsable de l'Immigration,
Le ministre responsable des Affaires militaires,
Le ministre responsable du conseil de la recherche et de la productivité,



L'honorable Jean-Claude D'Amours

MESSAGE DE LA MINISTRE TOWNSEND

J'ai le plaisir de prendre part à la présentation du rapport annuel 2024-2025 du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (ÉPFT).

Chaque année, ÉPFT fournit un soutien clé qui contribue à façonner le marché du travail de la province tout en protégeant les travailleurs du Nouveau-Brunswick.

ÉPFT cherche continuellement des occasions de promouvoir des conditions de travail plus sûres tout en veillant à ce que les protections des emplois soient adéquates et actualisées.

Comme toujours, le Ministère cherche à promouvoir un équilibre entre les droits des travailleurs et les besoins de nos employeurs, et travaille très dur pour comprendre les préoccupations et y répondre afin de contribuer à maintenir une main-d'œuvre et une économie saines et dynamiques.

Cette année, les points saillants sur le plan de la législation comprennent des modifications de la *Loi sur les accidents du travail* et à la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* prévoyant l'augmentation des prestations au survivant. Des modifications de la *Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées* ont visé à réduire les obstacles interprovinciaux en améliorant la mobilité de la main-d'œuvre.

Ces changements et les autres travaux mis en évidence dans ce rapport n'ont été rendus possibles que grâce au travail acharné du personnel du Ministère.

Merci à toutes les personnes qui jouent un rôle essentiel en améliorant la vie de la population néo-brunswickoise au quotidien.

La ministre responsable du Travail,

A handwritten signature in grey ink, appearing to read 'C. J. J. J.', likely representing the Minister Alyson Townsend.

L'honorable Alyson Townsend

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Au nom du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (ÉPFT), j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel pour l'exercice 2024-2025 se terminant en mars 2025.

Le Ministère joue un rôle clé pour aider les personnes de toute la province à réaliser leur plein potentiel, que ce soit par l'intermédiaire du secteur postsecondaire ou de l'immigration, ou par l'orientation des personnes sur le marché du travail. Le présent rapport nous donne l'occasion de souligner nos réalisations et de prendre du recul face aux défis relevés au cours du dernier exercice.

Pendant la période visée par ce rapport, nous avons pris des mesures stratégiques pour améliorer les conditions de vie de la population néo-brunswickoise, à court terme comme à long terme.

Nous avons fait de grands progrès au cours de la dernière année pour faire du Nouveau-Brunswick un endroit où il fait bon vivre. En plus d'avoir amélioré l'accessibilité grâce à l'adoption de la *Loi sur l'accessibilité*, nous avons facilité l'intégration de nos concitoyens canadiens au marché du travail du Nouveau-Brunswick grâce à des modifications législatives visant à favoriser la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre.

Nous avons également poursuivi nos efforts pour nous adapter à la croissance rapide de la population et à la hausse des demandes pour les services d'ÉPFT.

Rien de tout cela ne serait possible sans le soutien continu de nos parties prenantes et le dévouement de notre équipe ainsi que de nos précieux partenaires. Nous sommes impatients de poursuivre sur cette lancée et d'entamer une nouvelle année de croissance et d'innovation.

En tant que sous-ministre, je suis fier de travailler en étroite collaboration avec un groupe aussi dévoué de fonctionnaires qui se surpassent chaque jour. Je tiens à vous remercier pour vos efforts continus et votre dévouement à l'égard de la province ainsi que pour votre contribution qui fait une réelle différence pour la population du Nouveau-Brunswick. Il me tarde de voir ce que nous pourrons faire au cours de la prochaine année.

Le sous-ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dan Mills', with a stylized flourish at the end.

Dan Mills

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois

Les priorités du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) sont le résultat des expériences que les gens de la province nous racontent et des solutions qu'ils nous proposent. Notre objectif est de changer les choses et d'améliorer la qualité de vie de toute la population du Nouveau-Brunswick, une province où nous sommes fiers de vivre. Ensemble, nous apprenons, nous évoluons, nous nous adaptons et nous découvrons des façons nouvelles et transformatrices de faire les choses. Le GNB est déterminé à prendre les mesures nécessaires pour faire avancer nos priorités, et chaque jour, nous travaillons de manière plus efficace et plus efficiente. Les gens du Nouveau-Brunswick sont résilients, créatifs et compatissants, et en travaillant en collaboration, nous pouvons créer l'avenir meilleur que nous méritons toutes et tous. Le GNB accorde la priorité aux partenariats, en responsabilisant les personnes et les organisations sur le terrain qui travaillent étroitement avec la population et en leur faisant confiance pour obtenir des résultats.

Les priorités

Le GNB est déterminé à bâtir un avenir meilleur pour les gens du Nouveau-Brunswick. Pour progresser vers cette vision, plusieurs priorités ont été établies, notamment dans les domaines suivants :

- les soins de santé;
- la vie abordable et le logement;
- l'éducation;
- l'économie;
- l'environnement;
- un gouvernement de confiance.

Nous vous invitons à découvrir les engagements que nous avons pris dans chaque domaine prioritaire, ainsi que des mises à jour sur nos réalisations et les indicateurs que nous utilisons pour mesurer le succès. Pour obtenir plus d'information, visitez : gnb.ca/redditiondecomptes.

FAITS SAILLANTS

Durant l'exercice financier 2024-2025, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'est concentré sur ces priorités gouvernementales par les moyens suivants :

- Présentation de modifications législatives visant à améliorer la mobilité de la main-d'œuvre et à réduire les obstacles interprovinciaux.
- Présentation de modifications législatives visant à améliorer les prestations destinées aux travailleurs blessés et à leur famille, tout en assurant la viabilité du régime d'indemnisation des accidents du travail. Ces modifications permettront d'augmenter le montant à payer aux travailleurs blessés, le faisant passer de 85 à 90 % de leur rémunération habituelle, et de relever le plafond pour le calcul des prestations d'indemnisation des travailleurs.
- Règlement de 12 conflits de travail avant que soient décrétés une grève ou un lock-out.
- Tenue de 131 séances d'information sur les éléments de base de la *Loi sur les normes d'emploi*. Les séances s'adressaient aux élèves des écoles publiques et aux étudiants des établissements postsecondaires, ainsi qu'aux parties prenantes (employés/employeurs), aux associations professionnelles et aux nouveaux arrivants.
- Représentation pour 276 travailleurs blessés lors d'audiences devant le Tribunal d'appel des accidents au travail (TAAT).
- Présentations à 6 000 élèves du secondaire dans le cadre de cours de planification de carrière, de concours étudiants et du lancement d'un nouveau [module de cours](#) sur l'information sur le marché du travail pour les élèves de niveau intermédiaire et secondaire.
- Adoption, en juin 2024, de la *Loi sur l'accessibilité*, qui vise à rendre la province plus accessible en reconnaissant et en supprimant les obstacles à une participation pleine et équitable à la société, et en prévenant leur formation.
- Mise en œuvre d'un nouveau plan stratégique sur les langues officielles, conformément au mandat du Secrétariat aux langues officielles, afin de promouvoir et de renforcer la capacité du Ministère à fournir à tous les Néo-Brunswickois des services de haute qualité en anglais et en français.
- Initiative d'Études NB, une collaboration entre les huit établissements publics et le gouvernement provincial :
 - Activités de recrutement collaboratif sur les marchés nationaux et internationaux, y compris un voyage conjoint de sensibilisation au Maroc.
- Investissement de 122,8 M\$ dans les activités du New Brunswick Community College, du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et du New Brunswick College of Craft and Design (NBCCD) pour les sociétés collégiales.

- Soutien à plus de 80 000 élèves, de l'école intermédiaire jusqu'à la fin des études postsecondaires, pour accéder à de précieuses occasions d'apprentissage expérientiel, partout dans la province, par l'intermédiaire d'Avenir NB/Avenir Wabanaki. Communication de renseignements clés sur le marché du travail en temps réel avant l'obtention du diplôme en mettant les personnes étudiantes en relation avec plus de 3 500 employeurs de la province.
- Avancement de la recherche et de l'innovation au Nouveau-Brunswick grâce à la signature d'une entente de dix ans avec RechercheNB et la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick, offrant des possibilités de financement et de collaboration à long terme.
- Soutien financier aux initiatives en matière de soins infirmiers, en partenariat avec l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB) et l'Université de Moncton.
- Signature d'un protocole d'entente de parcours scolaire fondé sur un modèle de reconnaissance 2 + 2 par le NBCCD avec l'Université St. Thomas.
- Investissements importants dans le Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick (CFMNB) et la faculté de médecine Dalhousie Medicine New Brunswick (DMNB) pour l'expansion des écoles de médecine.
- Approbation et soutien de la délocalisation du programme de physiothérapie du Québec vers l'Université de Moncton.
- Traitement de plus de 17 500 demandes d'aide financière pour la poursuite d'études au cours de l'année 2024-2025, soit une augmentation de 10 % par rapport à la même période l'an dernier.
- Augmentation du nombre d'apprentis au Nouveau-Brunswick, qui a atteint un niveau record de près de 6 100 au cours de la première semaine de mars 2025.
- Mise en œuvre cette année du certificat canadien d'éducation des adultes (CCÉA), qui remplace le diplôme GED (formation générale), au Nouveau-Brunswick et dans huit autres provinces et territoires du Canada. Le taux de réussite aux tests du CCÉA est de 65 %, par rapport à 44 % pour le GED au cours de sa dernière année.
- Soutien de TravailNB à 15 012 clients au titre de l'Entente sur le développement du marché du travail et à 7 496 clients dans le cadre de l'Entente sur le développement de la main-d'œuvre. Nous avons pu aider 9 208 personnes en recherche active d'emploi à se trouver un poste. Nous avons également aidé 4 412 prestataires actifs d'assurance-emploi à retourner au travail, ce qui représente des économies potentielles de 24 millions de dollars pour le régime d'assurance-emploi.
- Investissement de 7,7 M\$ pour aider les employeurs à pourvoir 1 238 postes, dépassant ainsi l'objectif fixé pour les postes du programme Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED).

- Taux de réussite de 73 % des apprentis du Nouveau-Brunswick aux examens interprovinciaux, la province surpassant la moyenne nationale de 28 % en 2024-2025.
- Collaboration du Nouveau-Brunswick avec Senai, au Brésil, sur un projet pilote de reconnaissance des diplômes, marquant ainsi la première initiative du genre dans la province.
- En date du 31 mars 2025, on comptait 115 apprentis autochtones actifs, représentant une augmentation de plus de 70 % par rapport aux cinq dernières années.
- Traitement de plus de 30 000 demandes en 2024 par le service de navigation en immigration.
- La Direction générale du développement de la main-d'œuvre a démontré une forte présence internationale et un rayonnement stratégique grâce à dix-neuf missions internationales menées dans des marchés clés.
- Soutien à l'accueil de 14 720 immigrants dans la province entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025.
- Sélection de 1 242 francophones, ainsi que de leur famille, pour s'établir en permanence au Nouveau-Brunswick.

MESURES DE RENDEMENT

Croissance de la population active

Le vieillissement de la génération du baby-boom et la chute des taux de natalité observée depuis des dizaines d'années transforment considérablement la démographie du Nouveau-Brunswick et apportent leur lot de défis pour le marché du travail. Au cours des vingt dernières années, les départs à la retraite ont plus que doublé et laissent derrière eux des milliers de postes à pourvoir dans les entreprises, les hôpitaux et les écoles de la province. Le Ministère continue de se concentrer sur le développement d'une main-d'œuvre qualifiée qui permettra aux entreprises de s'établir au Nouveau-Brunswick, de fonctionner et de prendre de l'essor.

Pourquoi est-ce important?

Pour améliorer la qualité de vie des Néo-Brunswickoises et des Néo-Brunswickois et pour continuer à offrir des services publics durables et de qualité élevée, nous devons trouver des moyens novateurs de favoriser la croissance de la population active et de l'économie dans son ensemble.

Rendement global

La population active du Nouveau-Brunswick a augmenté de 15 100 personnes en 2024, une tendance qui s'explique en grande partie par des niveaux d'immigration records. Cette croissance dépasse non seulement les objectifs, mais représente aussi le plus grand gain de main-d'œuvre d'une année à l'autre observé dans la province. Bien que les dernières tendances soient encourageantes, un certain nombre de facteurs devraient limiter la croissance de la population active, notamment :

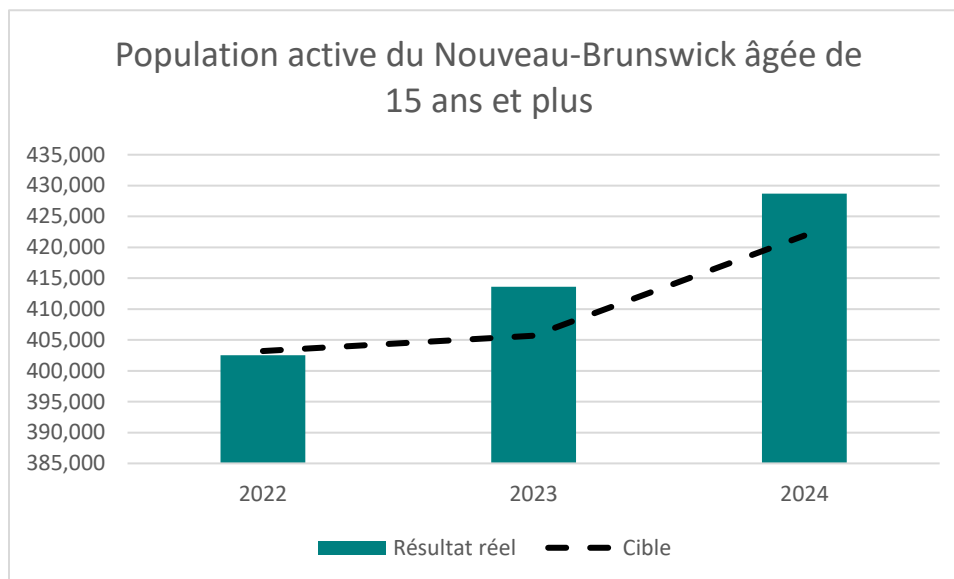
- les réductions par le gouvernement fédéral des niveaux d'immigration internationale;
- l'incertitude économique accrue causée par les tarifs douaniers imposés par les États-Unis (qui devraient entraîner une réduction des dépenses de consommation, des investissements des entreprises, etc.).

Initiatives ou projets mis en œuvre en vue de l'atteinte du résultat

L'octroi de la résidence permanente au Nouveau-Brunswick contribue à la croissance de la population, au maintien en poste des travailleurs et à la croissance de la main-d'œuvre, dans la mesure où l'accès aux programmes provinciaux est généralement conditionnel à l'emploi permanent. Le Nouveau-Brunswick continue d'investir dans des activités de recrutement provinciales, nationales et internationales en collaboration avec ses partenaires, dont Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ainsi que les employeurs afin de combler les besoins en travailleurs spécialisés dans les secteurs prioritaires.

Le Ministère a soutenu les nouveaux arrivants en leur offrant des programmes de formation linguistique, de sensibilisation culturelle, d'orientation professionnelle virtuelle, de recrutement et de financement de la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger (RQAE).

Des protocoles d'entente ont été conclus avec certains pays africains afin de favoriser et de soutenir le développement de partenariats mutuellement bénéfiques dans les domaines de l'économie, de l'immigration, de la mobilité professionnelle, de l'éducation et de la formation, ainsi que de la culture et du tourisme.



Métiers spécialisés en construction résidentielle

Le Nouveau-Brunswick est aux prises avec une importante pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction à cause du vieillissement de la main-d'œuvre et de l'augmentation de la demande de logements au fur et à mesure que la population s'accroît. Le Ministère continue d'exécuter son plan d'action visant à augmenter de 7 % par année le nombre d'apprentis inscrits dans les principaux métiers de la construction résidentielle. On soutient ainsi l'atteinte d'un objectif de croissance revu sur trois ans de 35 % d'ici octobre 2024, qu'on a augmenté après le dépassement en novembre 2023 de l'objectif initial de 21 %.

Pourquoi est-ce important?

Le secteur de la construction de la province se trouve devant des pénuries de main-d'œuvre accentuées par la demande accrue en construction résidentielle, les départs à la retraite et un bassin insuffisant de travailleurs. Il est essentiel de pallier la pénurie de main-d'œuvre pour que les employeurs demeurent productifs et soient en mesure de croître en vue de répondre à la demande croissante en construction résidentielle au Nouveau-Brunswick.

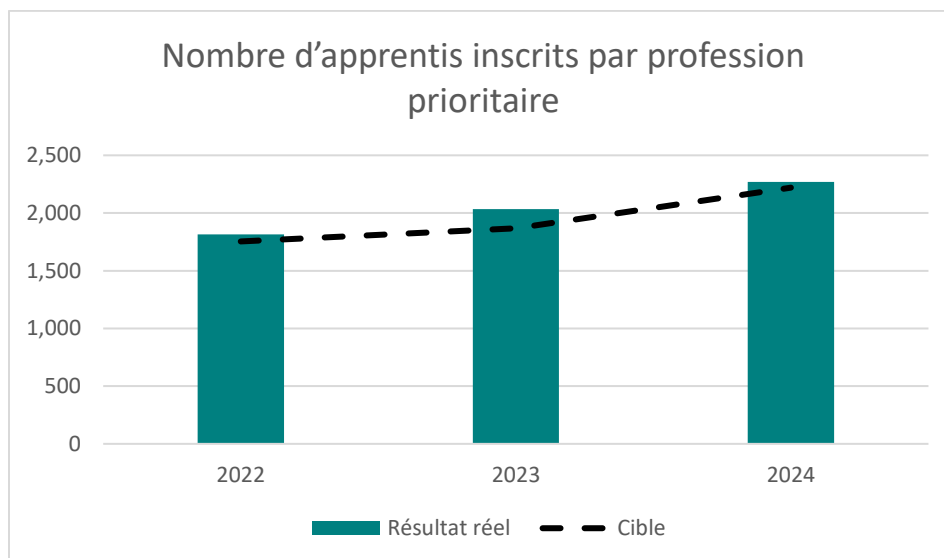
Rendement global

En octobre 2024, le nombre d'apprentis inscrits dans des métiers prioritaires désignés du secteur de la construction résidentielle est passé à 38 %, dépassant l'objectif annuel de 35 %.

Initiatives ou projets mis en œuvre en vue de l'atteinte du résultat

En 2024-2025, en collaboration avec l'industrie et les organisations partenaires, le plan d'action a permis :

- de mettre en œuvre dix programmes d'exploration des métiers spécialisés ciblant des groupes méritants en matière d'équité (femmes, Autochtones, néo-Canadiens, jeunes et personnes ayant un handicap), ce qui a permis de former 99 personnes et de les jumeler avec un employeur;
- d'apporter un soutien continu au Programme d'apprentissage pour les jeunes du Nouveau-Brunswick;
- de lancer la deuxième version du programme de charpenterie de deux ans du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et du New Brunswick Community College destiné aux étudiants étrangers, avec la participation de 23 étudiants internationaux et de 5 étudiants canadiens;
- de collaborer avec Senai, au Brésil, sur un projet pilote de reconnaissance des titres de compétences, la première initiative du genre dans la province;
- d'établir un partenariat avec Habitat pour l'humanité afin de proposer un programme de formation pratique axé sur la communauté qui fournit aux participants une expérience concrète dans les métiers spécialisés tout en contribuant aux initiatives de logement abordable;
- de lancer la marque Métiers spécialisés NB, qui vise à promouvoir les métiers spécialisés comme une option d'études postsecondaires sur quatre ans valable et respectée, plutôt que reléguée au second rang;
- de réaliser deux campagnes de marketing, l'une pour faire connaître la marque Métiers spécialisés NB et l'autre pour encourager le retour de personnes de métier qualifiées ayant quitté le Nouveau-Brunswick. Les campagnes ont généré plus de six millions d'impressions sur les plateformes numériques, cinématographiques et de médias sociaux, dépassant les objectifs d'engagement;
- d'établir un consortium industriel axé sur le développement de la main-d'œuvre dans les métiers spécialisés.



Inscriptions dans les universités publiques

En réponse à la diminution globale des inscriptions dans les universités publiques depuis le début des années 2000, le Ministère s'est rallié aux établissements publics pour soutenir des initiatives visant à attirer de nouveaux étudiants. En 2021-2022, ÉPFT a créé une mesure de financement incitative fondée sur le rendement afin de récompenser les établissements qui atteignent les cibles d'augmentation des inscriptions. L'initiative s'est poursuivie en 2024-2025. De plus, afin de mieux promouvoir la province en tant que destination d'études postsecondaires, les huit établissements publics ont uni leurs forces à celles du gouvernement provincial pour mettre sur pied Études NB, une nouvelle marque accompagnée d'un site Web, tous deux lancés l'an dernier. L'objectif est d'augmenter le nombre d'inscriptions dans les différents établissements en faisant mieux connaître ces derniers auprès du public et en mettant en évidence ce que la province a à offrir. Cette initiative collaborative mise sur la publicité et les événements promotionnels pour recruter des étudiants à l'échelle nationale et internationale.

Pourquoi est-ce important?

L'augmentation du nombre d'inscriptions peut dynamiser l'économie, faire croître la population et soutenir la productivité de la province. La perte de compétitivité du Nouveau-Brunswick en matière d'études universitaires a facilement coûté plus de 100 M\$ à ce secteur, si l'on tient compte uniquement des dépenses annuelles des étudiants. Cette valeur est même plus élevée lorsqu'on tient compte des répercussions à long terme, comme la stimulation du rendement du capital investi dans les universités, le maintien des diplômés, le renforcement des compétences de nos travailleurs et l'immigration de personnes jeunes, ambitieuses et qualifiées.

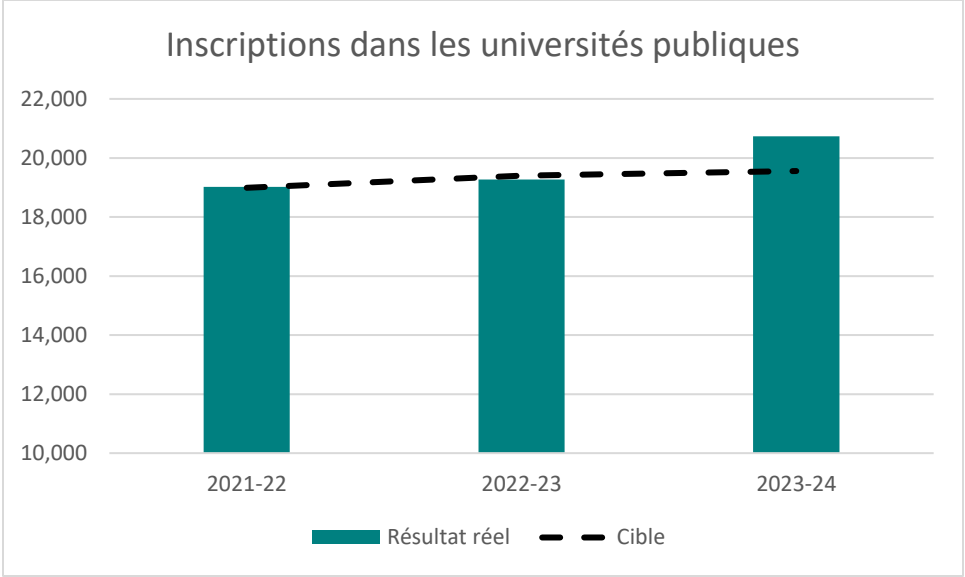
Rendement global

Le taux d'inscription aux universités publiques à l'automne 2023 avait augmenté de 1,3 % sur un an grâce, entre autres, à la hausse importante des inscriptions d'étudiants étrangers. À

l'automne 2024, les inscriptions ont augmenté de manière encore plus marquée, avec une **croissance de 7,6 % d'une année à l'autre**, soit la plus forte croissance parmi les provinces maritimes. Cette hausse régulière, responsable et éthique des inscriptions est essentielle pour que les établissements et la province puissent assurer le niveau adéquat de services et de soutien à la population étudiante.

Initiatives ou projets mis en œuvre en vue de l'atteinte du résultat

Une nouvelle politique a été mise en œuvre pour s'assurer que des politiques, des services et des mécanismes de soutien sont en place pour les étudiants étrangers inscrits dans les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick. Cette politique fait du Nouveau-Brunswick un chef de file en matière de recrutement des étudiants internationaux. Le Ministère a également financé des activités de recrutement et de maintien dans le cadre de la mise sur pied d'Études NB. En collaboration avec les établissements membres, Études NB a organisé des activités conjointes de recrutement dans les marchés nationaux et internationaux, y compris un voyage de sensibilisation collaboratif au Maroc. L'équipe d'Études NB a mené des campagnes de marketing et de promotion numériques pour attirer les visiteurs sur son nouveau site Web. Cette mesure a par ailleurs généré un trafic important depuis le site Web d'Études NB vers ceux des établissements publics.

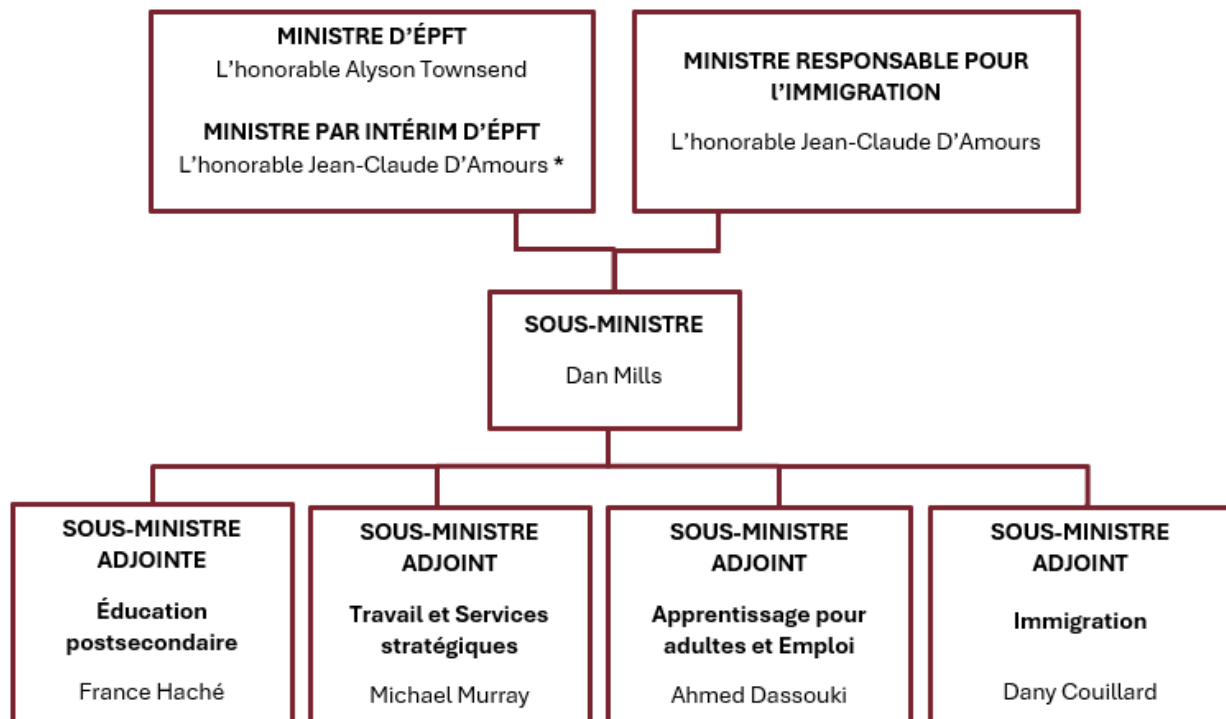


SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a pour mission de donner aux citoyens les moyens d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour réussir au Nouveau-Brunswick, province où ils peuvent vivre, apprendre et travailler dans un milieu équitable, sûr et inclusif. Le Ministère cherche aussi à développer une main-d'œuvre et une population adéquatement instruites, hautement compétentes et productives au moyen de programmes et de services novateurs qui contribuent à la prospérité de la province.

Nous envisageons un Nouveau-Brunswick prospère, où les établissements d'enseignement postsecondaire, les entreprises, les communautés et le gouvernement collaborent pour encourager l'innovation, la diversité et les possibilités d'emploi.

Organigramme de haut niveau



* Ministre D'Amours a été ministre par intérim depuis janvier 2025.

VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS

DIVISION DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

La **Division de l'éducation postsecondaire** est responsable de la surveillance du système d'éducation postsecondaire, y compris des universités et collèges publics et privés, de la prestation des programmes d'aide financière aux étudiants et du fonctionnement du NBCCD. La Division offre une aide financière aux établissements publics et collabore étroitement avec eux à la priorisation de la recherche et de projets axés sur les personnes étudiantes visant à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire, à créer des possibilités d'apprentissage expérientiel, à établir des cheminements menant à l'obtention d'un diplôme et à faciliter les transferts de crédits entre les établissements publics.

La Division comprend la **Direction des relations postsecondaires**, la **Direction des services financiers pour étudiants** et le NBCCD.

La **Direction des relations postsecondaires** voit à promouvoir l'éducation postsecondaire dans la province en collaborant avec les établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés. Elle appuie et conseille le ministre dans l'exécution des responsabilités du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) en vertu de la *Loi sur les collèges communautaires* du Nouveau-Brunswick. Elle est aussi responsable de l'application de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* et de la *Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé*, laquelle réglemente toutes les écoles privées de formation professionnelle dans la province et garantit la protection financière des étudiants en cas de fermeture soudaine d'une école.

La **Direction des services financiers pour étudiants** gère et exécute les programmes fédéral et provincial d'aide financière pour étudiants. Elle encourage l'accès à l'éducation postsecondaire en accordant aux personnes étudiantes admissibles qui résident au Nouveau-Brunswick une aide financière en fonction de leurs besoins. Elle voit à mettre en œuvre les changements aux programmes et aux politiques. Elle est aussi chargée de l'amélioration continue de son offre de services pour veiller à ce que l'aide financière aux étudiants réponde aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick. Elle fournit de l'information aux parties prenantes et aux partenaires, dont les établissements d'enseignement, pour faciliter la remise d'une aide financière aux étudiants de la province.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES DE LA DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS POUR ÉTUDIANT [^]	2024-2025 [*]	2023-2024 ^{**}
Nombre de clients uniques	14 886	14 107
Montant moyen par client de l'aide financière remboursable (prêts)	11 701 \$	11 551 \$
Montant moyen par client de l'aide financière non remboursable (subventions et bourses d'études)	4 783 \$	4 474 \$

[^]Ces données sont déclarées en fonction de l'année d'études (du 1^{er} août au 31 juillet)

^{*}Les données de 2024-2025 son en date du 5 août, 2025

^{**} Les données de 2024-2025 son en date du 1^{er} août, 2024

Le **New Brunswick College of Craft and Design (NBCCD)** a comme objectif de permettre aux personnes qui y étudient de se forger des carrières créatives durables, reposant sur le sens du collectif et sur des valeurs de curiosité et de créativité. La combinaison de l'artisanat et du design, la maîtrise technique acquise par les étudiants et leur préparation à une carrière créative garantissent qu'ils pourront gagner leur vie dans leur métier, s'épanouir et créer le monde dans lequel nous vivrons. Dix pour cent du programme de formation est consacré à l'entrepreneuriat. De plus, heure de crédit pour heure de crédit, le NBCCD offre plus de temps de cours pratiques que n'importe lequel de ses concurrents, comme la NSCAD, OCAD, la Haliburton School of Arts et l'Emily Carr University of Art + Design. Les efforts exceptionnels du NBCCD pour former ses étudiantes et ses étudiants et les préparer à prendre part à l'industrie culturelle créative canadienne, qui représente 58 milliards de dollars, positionnent le Nouveau-Brunswick comme un chef de file dynamique en matière d'innovation créative et de design.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES DU NBCCD	2024-2025	2023-2024
Inscriptions	261	243
Pays représentés	19	21
Rétention	87 %	94 %
Demandes d'inscription	758	673

DIVISION DU TRAVAIL ET DES SERVICES STRATÉGIQUES

La **Division du travail et des services stratégiques** appuie le Ministère en assumant les fonctions suivantes : élaboration de politiques qui cadrent avec les priorités et les activités du gouvernement; recherche et analyse, dont les évaluations de l'information sur le marché du travail et les activités des programmes; prévisions du marché du travail; analyses de l'environnement; et services législatifs et de réglementation. Elle assure également des services généraux qui permettent aux directions opérationnelles du Ministère d'offrir les programmes.

La Division est constituée des directions suivantes : **Services en milieu du travail** (Relations industrielles et Normes d'emploi), **Services des défenseurs** (défenseurs des travailleurs et des employeurs), **Politique, Recherche et Analyse du marché du travail**, **Finances et opérations**, **Services de la gestion de l'information et de la technologie**, **Excellence du rendement** et **Service des ressources humaines**.

Le **Tribunal d'appel des accidents du travail (TAAT)** est indépendant du Ministère, mais relève du ministre sur le plan administratif par l'entremise du sous-ministre adjoint de la Division du travail et des services stratégiques. La Division joue un rôle important en appuyant le TAAT, le cas échéant, tout en reconnaissant son indépendance. Elle offre notamment un soutien aux partenariats et au dialogue avec Travail sécuritaire NB et les parties prenantes de l'industrie pour l'élaboration de mesures législatives, réglementaires et stratégiques concernant la santé et la sécurité au travail et l'indemnisation des travailleurs. Le TAAT publie un rapport annuel distinct de celui du Ministère.

La **Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick** relève du ministre sur le plan administratif par l'entremise du sous-ministre adjoint de la Division du travail et des services stratégiques. Elle est indépendante du Ministère, mais reçoit un soutien administratif de la Direction des finances et des opérations. Elle joue aussi un rôle important de soutien aux partenariats et au dialogue avec les parties prenantes concernant l'élaboration de mesures législatives, réglementaires et stratégiques. La Commission publie un rapport annuel distinct de celui du Ministère.

La **Direction des services en milieu de travail (Relations industrielles)** favorise des relations syndicales-patronales harmonieuses dans les secteurs privés et parapublics en offrant l'aide d'un tiers neutre et des services de médiation préventive. Elle offre l'aide d'un tiers en nommant un conciliateur, un médiateur, une commission de conciliation, un conseil d'arbitrage ou une combinaison de ceux-ci afin d'aider les parties à sortir de l'impasse. Elle offre aussi des services de médiation préventive visant à encourager des relations de travail saines entre les parties pendant qu'une convention collective est en vigueur. La Direction applique la *Loi sur les relations industrielles* et ses règlements en encourageant les relations syndicales-patronales dans les secteurs privés et parapublics syndiqués de la province.

Indicateurs de rendement clés

ACTIVITÉ LIÉE AUX RELATIONS INDUSTRIELLES	2024-2025	2023-2024
Conflits de travail assignés avec la participation de la Direction	18	25
Conflits de travail réglés avant une grève ou un lockout	12	24

La **Direction des services en milieu de travail (Normes d'emploi)** promeut, supervise et applique la *Loi sur les normes d'emploi* et ses règlements. La *Loi*, qui s'applique à toutes les relations employés-employeurs réglementées par le gouvernement provincial, établit les normes minimales d'emploi qui portent sur le taux de salaire minimum et le taux des heures supplémentaires, les heures de travail, les congés annuels, les indemnités de congés annuels et les jours fériés. La Direction est chargée de représenter le directeur aux audiences devant la Commission du travail et de l'emploi du Nouveau-Brunswick. Un élément important du mandat consiste à sensibiliser et à renseigner les employeurs, les employés et les personnes étudiantes au sujet de leurs droits et de leurs responsabilités. Le personnel organise de nombreuses séances de formation dans toute la province pour mieux faire connaître la *Loi*.

Indicateurs de rendement clés

ACTIVITÉ LIÉE AUX NORMES D'EMPLOI	2024-2025	2023-2024
Nombre de séance d'information	131	117
Nombre de demandes de renseignements	10 219	10 657
Plaintes officielles soumises à une enquête	1 128	1 137

En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, la **Direction des services des défenseurs (défenseurs des travailleurs)** a pour mandat d'aider les travailleurs blessés ainsi que les personnes à leur charge à régler les questions relatives aux indemnités pour accidents du travail. Les défenseurs les aident en leur transmettant de l'information, en les conseillant et en les représentant lors des auditions d'appel.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES SUR LES DÉFENSEURS DES TRAVAILLEURS	2024-2025	2023-2024
Nombre de nouveaux cas	485	504
Nombre d'audiences	276	392

La **Direction des services des défenseurs (défenseurs des employeurs)** aide les employeurs à traiter les questions relatives aux indemnités pour accidents au travail par la communication et la consultation. Elle fournit des services d'éducation et offre aux employeurs des conseils spécialisés et des services de représentation sur les dossiers d'indemnisation de travailleurs devant le Tribunal d'appel des accidents au travail. Elle donne des conseils spécialisés aux employeurs sur tous les aspects de l'indemnisation des accidents au travail et de la loi applicable.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES SUR LES DÉFENSEURS DES EMPLOYEURS	2024-2025	2023-2024
Nombre de nouveaux cas	133	206
Nombre d'audiences	37	53

La **Direction de la politique, de la recherche et de l'analyse du marché du travail** dirige les travaux du Ministère en matière d'élaboration de politiques, de recherche, d'évaluation et d'analyse du marché du travail, afin d'appuyer la prise de décisions fondées, à la limite du possible, sur des données probantes tout en assurant l'harmonisation avec les priorités du gouvernement. La Direction est responsable de l'élaboration et de la diffusion d'information sur le marché du travail, ainsi que de la promotion d'initiatives transversales clés, notamment la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger (RQAE). La Direction assure également un leadership dans le cadre de deux mandats pangouvernementaux : le Bureau de l'accessibilité, établi en vertu de la *Loi sur l'accessibilité*, qui vise à éliminer et à prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap, et ce, partout au Nouveau-Brunswick, et le Bureau de la commissaire sur le racisme systémique, qui oriente les efforts pangouvernementaux visant à lutter contre le racisme systémique, y compris l'élaboration d'un plan provincial exhaustif.

La **Direction des finances et des opérations** gère les ressources financières du Ministère ainsi que des conseils et commissions relevant du ministre, en plus de réaliser des vérifications à des fins d'assurance. Elle aide toutes les directions à atteindre leurs objectifs pour la prestation des programmes et des services dans des domaines comme la gestion financière et la production de rapports, la gestion des installations, l'approvisionnement, la coordination de l'information ministérielle, les systèmes financiers et la vérification interne.

La **Direction des services de la gestion de l'information et de la technologie** assure le leadership et l'orientation dans la planification, la conception, l'élaboration, l'assurance de la qualité, la gestion des risques, la mise en œuvre et le soutien de solutions de technologie de l'information et de gestion de documents en fonction de la vision et du plan stratégique du Ministère. Certains services sont offerts à l'interne au Ministère, d'autres sont assurés par l'Unité des services des applications organisationnelles de Service Nouveau-Brunswick (SNB).

La **Direction de l'excellence du rendement** assure un leadership ministériel en guidant la planification stratégique et en gérant l'utilisation efficace du système de gestion officielle, qui est conçu pour aider le Ministère à offrir la valeur maximale aux contribuables en appuyant l'établissement d'objectifs, la gestion des initiatives, l'amélioration des processus, la mesure du rendement et l'analyse des données afin de permettre une prise de décisions fondées sur des données probantes.

La **Direction du service des ressources humaines** offre un soutien et des services à la direction et au personnel afin d'accroître l'efficacité organisationnelle et de maximiser le rendement, tout en appuyant les stratégies et les objectifs du Ministère. Elle voit à la planification de l'effectif, au recrutement, à la classification, aux relations avec les employés et aux relations de travail, à la gestion du rendement et des langues officielles, à la reconnaissance des employés ainsi qu'à la stratégie et aux programmes de ressources humaines.

DIVISION DE L'APPRENTISSAGE POUR ADULTES ET DE L'EMPLOI

La **Division de l'apprentissage pour adultes et de l'emploi** soutient le développement des ressources humaines au Nouveau-Brunswick en assurant la prestation de programmes et de services d'alphabétisation et d'apprentissage aux adultes; en reconnaissant les compétences acquises; en élaborant et en offrant des services de bibliothèques publiques afin de répondre aux besoins en matière d'information, d'éducation, de loisirs et de culture des gens de la province; et en offrant des programmes et des services qui permettent aux personnes sans emploi, aux personnes sous-employées et aux nouveaux arrivants d'acquérir les compétences et l'expérience de travail nécessaires pour obtenir un emploi à temps plein, et aident les employeurs du Nouveau-Brunswick à trouver des candidats qualifiés pour les postes à pourvoir.

La Division comprend la **Direction de TravailNB**, la **Direction de Métiers spécialisés NB** et le **Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick**.

La **Direction de TravailNB** répond de façon stratégique aux besoins en évolution du marché du travail en offrant de l'information, des services et des soutiens qui sont adaptés aux besoins des particuliers (chercheurs d'emploi et apprenants adultes), des employeurs et des partenaires du marché du travail. La Direction s'assure que les interventions collaboratives, personnalisées,

flexibles et stratégiques sont conçues pour produire des résultats positifs et mesurables pour la clientèle. En plus des besoins en emploi et en formation, la Direction est responsable d'accroître l'alphabétisation et les compétences essentielles au travail des adultes.

La **Direction de Métiers spécialisés NB** offre des possibilités de formation en apprentissage et de certification de qualité pour les professions désignées qui sont uniformes et à jour et qui répondent aux besoins de l'industrie et de sa main-d'œuvre. Elle fournit ces services à des milliers d'apprentis et de professionnels des métiers spécialisés, en voyant à la prestation des formations et des services de certification professionnelle, en élaborant des normes et des examens pour les professions et les programmes d'études, et en s'assurant que tous les gens de métier actifs dans les différents secteurs possèdent les qualifications requises.

La Direction veille à ce que la main-d'œuvre dans les métiers spécialisés ait les compétences et les connaissances nécessaires pour évoluer efficacement dans le marché du travail. Enfin, elle détermine les besoins en formation de concert avec l'industrie, élabore les programmes dans les 44 professions pour lesquelles est offerte une formation d'apprenti et fournit des services de certification dans les 83 professions désignées.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES SUR LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS NB	2024-2025	2023-2024
Inscription aux programmes d'apprentissage	1 473	1 469
(augmentation ou diminution par rapport à l'année précédente)	(+0.2 %)	(+6 %)
Certificats délivrés	1 198	1 541
(augmentation ou diminution par rapport à l'année précédente)	(-22 %)	(-2 %)
Total d'apprentis inscrits	6 050	5 714
(augmentation ou diminution par rapport à l'année précédente)	(+6 %)	(+10 %)

Le **Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick** (SBPNB) est un réseau de bibliothèques publiques qui offre des services et des programmes pour permettre aux gens de garder le contact, d'apprendre, de lire, de jouer et de créer dans un monde en constante évolution. Le SBPNB est offert dans le cadre d'un partenariat établi entre le gouvernement provincial et les municipalités participantes et est régi par la *Loi sur les bibliothèques publiques* du Nouveau-Brunswick. Il compte un bureau provincial, cinq bureaux régionaux, cinquante-deux bibliothèques publiques, onze bibliothèques publiques scolaires, une direction virtuelle et un service provincial d'envoi de livres sonores par la poste. Le SBPNB est conçu de façon à optimiser la mise en commun des ressources. Il permet aux bibliothèques publiques d'utiliser une seule carte et de partager les collections, les programmes, les statistiques, les services en ligne, les services relatifs à l'administration et un système informatisé de bibliothèque.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES SUR LES SERVICES DE BIBLIOTHÈQUES	2024-2025	2023-2024
Carte d'usager de bibliothèque	382 235	352 656
Visites de bibliothèque	1 780 956	1 654 051
Nombre de participants aux programmes	221 073	203 087
Prêt – livres imprimés	2 565 275	2 666 639
Prêt – livres électroniques	600 521	533 230
Nombre total de prêts	3 165 796	3 199 869

DIVISION DE L'IMMIGRATION

La **Division de l'immigration** joue un rôle essentiel dans le soutien du développement économique et social du Nouveau-Brunswick. Elle met les employeurs en contact avec des travailleurs internationaux qualifiés afin de combler les pénuries de main-d'œuvre, aide les nouveaux arrivants à s'orienter dans le système d'immigration et collabore avec les organismes d'aide aux immigrants pour appuyer l'intégration et améliorer la rétention des nouveaux arrivants. La Division veille également à l'intégrité et à l'efficacité des programmes d'immigration provinciaux, aide les étudiants étrangers à s'établir au Nouveau-Brunswick et les encourage à rester après l'obtention de leur diplôme, et rationalise les programmes d'immigration pour qu'ils cadrent avec les besoins des employeurs et de l'économie provinciale.

La Division est composée des directions suivantes : **Services d'immigration, Développement de la main-d'œuvre, Partenariats stratégiques et intégration** et **Opérations, conformité et intégrité**.

La **Direction des services d'immigration** est responsable du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB) et du Programme d'immigration au Canada atlantique (PICA). Elle supervise le traitement des demandes et la sélection des candidats provinciaux, et veille à ce que les voies d'immigration correspondent aux priorités de la province. La Direction travaille étroitement avec ses homologues fédéraux et provinciaux en ce qui concerne les politiques et les processus opérationnels, en plus d'offrir des séances de formation sur les voies d'immigration.

La **Direction du développement de la main-d'œuvre** joue un rôle clé dans le soutien des priorités économiques provinciales en facilitant l'accès des employeurs aux talents internationaux. Grâce à des missions ciblées de recrutement internationales et nationales, la Direction s'attaque de façon proactive aux pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs prioritaires. Elle aide également les employeurs à trouver les voies d'immigration les mieux adaptées à leurs besoins en main-d'œuvre. Cette approche se distingue par son harmonisation stratégique avec les réalités démographiques et son soutien à l'immigration axé sur l'employeur.

La **Direction des partenariats stratégiques et de l'intégration** veille à créer et à entretenir des liens sur les marchés internationaux par la conclusion d'ententes d'intérêt commun en matière de recrutement éthique, de compétences et de formation et d'échanges culturels. Elle gère le financement des organismes communautaires d'aide à l'établissement des immigrants pour assurer des services de qualité aux nouveaux arrivants et aux collectivités. La Direction offre également du soutien aux étudiants étrangers qui veulent s'installer au Nouveau-Brunswick de manière permanente; en collaboration avec les établissements et les parties prenantes, elle aide ces étudiants à s'adapter à la vie professionnelle dans la province, donne des séances d'information sur l'immigration et coordonne le programme Étudier et réussir au N.-B.

La **Direction des opérations, de la conformité et de l'intégrité** est responsable du service de navigateurs en immigration, qui fournit de l'information et un soutien de première ligne aux candidats à l'immigration. Elle gère et tient à jour la plateforme de demandes d'immigration en ligne du gouvernement provincial. La Direction aide aussi la Division de l'immigration à prévenir et à détecter la fraude à l'immigration et les problèmes d'intégrité connexes et lui fournit un soutien administratif.

Indicateurs de rendement clés

NOMINATIONS PROVINCIALES	2024	2023	2022
Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB)	3 000	3 167	2 584
Programme d'immigration au Canada atlantique (PICA)	2 500	2 228	489
Certificats émis aux diplômés internationaux	3 425	2 547	1 233
Certificats émis aux francophones	1 243	1 139	992

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Recettes brutes du Ministère

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

	2024-2025			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Produits de placements	12 939,0 \$	11 650,0 \$	(1 289,0 \$)	1
Licences et permis	537,0 \$	1 806,9 \$	1 269,9 \$	2
Vente de biens et de services	4 654,0 \$	4 352,5 \$	(301,5 \$)	
Recettes diverses	5 240,0 \$	18 543,9 \$	13 303,9 \$	3
Subventions conditionnelles – Canada	114 291,0 \$	114 461,9 \$	170,9 \$	
Totaux – Recettes au compte ordinaire	137 661,0 \$	150 815,2 \$	13 154,2 \$	

Les écarts supérieurs à un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2024-2025*.

Recettes au compte à but spécial

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

	2024-2025			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants(es) ayant une invalidité	2 700,0 \$	277,1 \$	(2 422,9 \$)	4
Fonds en fiducie pour bibliothèques	300,0 \$	468,1 \$	168,1 \$	
Projets recouvrables	2 116,0 \$	699,7 \$	(1 416,3 \$)	5
Totaux – Recettes au compte ordinaire	5 116,0 \$	1 444,9 \$	(3 671,1 \$)	

Les écarts supérieurs à un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2024-2025*.

Dépenses brutes du Ministère

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

	2024-2025			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Division de l'Éducation postsecondaire				
Éducation postsecondaire	549 583,8 \$	523 091,3 \$	(26 492,5 \$)	6
Division du Travail et des Services stratégiques				
Travail et Services stratégiques	15 230,7 \$	14 405,0 \$	(825,7 \$)	
Division de l'Apprentissage pour adultes et de l'Emploi				
Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick	19 529,5 \$	20 021,4 \$	491,9 \$	
Métiers spécialisés NB	17 790,8 \$	16 475,5 \$	(1 315,3 \$)	7
TravailNB	151 848,4 \$	164 256,0 \$	12 407,6 \$	8
Division de l'immigration				
Immigration	14 107,8 \$	12 023,7 \$	(2 084,1 \$)	9
Totaux – Dépenses ordinaires	768 091,0 \$	750 272,9 \$	(17 818,1 \$)	

Les écarts supérieurs à un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2024-2025*.

Dépenses en immobilisations

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

	2024-2025			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Programme d'entretien reporté	2 200,0 \$	2 173,5 \$	(26,5 \$)	
Total – Dépenses en immobilisations	2 200,0 \$	2 173,5 \$	(26,5 \$)	

Les écarts supérieurs à un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière Information 2024-2025*.

Dépenses au compte à but spécial

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

	2024-2025			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants(es) ayant une invalidité	2 700,0 \$	0,5 \$	(2 699,5 \$)	10
Fonds en fiducie pour bibliothèques	300,0 \$	485,4 \$	185,4 \$	
Projets recouvrables	2 116,0 \$	711,0 \$	(1 405,0 \$)	11
Totaux – Dépenses au compte à but spécial	5 116,0 \$	1 196,9 \$	(3 919,1 \$)	

Les écarts supérieurs à un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2024-2025*.

Prêts étudiants : avances et recouvrements

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

	2024-2025			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Avances de prêts étudiants	90 500,0 \$	83 350,9 \$	(7 149,1 \$)	12
Recouvrement de prêts aux étudiants	45 000,0 \$	49 967,6 \$	4 967,6 \$	13

Les écarts supérieurs à un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2024-2025*.

Portefeuille des prêts aux étudiants

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

	31 MARS 2025	31 MARS 2024
Prêts en règle	537 090,0 \$	503 282,6 \$
Prêts en souffrance	176 351,3 \$	177 513,9 \$
Totaux – Portefeuille	713 441,3 \$	680 796,5 \$
Provision pour créances douteuses	211 165,8 \$	210 662,0 \$

New Brunswick College of Craft and Design Organisme de service spécial

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

	2024-2025			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Solde d'ouverture	1 266,0 \$	1 477,5 \$	(365,5 \$)	
Recettes				
Produits de placements	1,0 \$	1,2 \$	0,2 \$	
Vente de biens et de services	1 515,0 \$	1 232,0 \$	(283,0 \$)	
Recettes diverses	0,0 \$	2,5 \$	2,5 \$	
Transfert du Ministère	3 439,0 \$	3 970,3 \$	531,3 \$	
Total – Recettes	4 955,0 \$	5 206,0 \$	251,0 \$	
Dépenses	5 197,0 \$	5 085,7 \$	(111,3 \$)	
Excédent (déficit) pour l'exercice	(242,0 \$)	120,3 \$	362,3 \$	
Solde de clôture	1 024,0 \$	1 597,8 \$	(3,2 \$)	

Les écarts supérieurs à un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2024-2025*.

REMARQUE : Le rapport annuel a été rédigé avant la publication du volume 2 des comptes publics : Information supplémentaire. Par conséquent, l'information financière déclarée dans le présent rapport peut ne pas refléter les chiffres définitifs qui sont déclarés dans les comptes publics.

Notes afférentes à l'information financière 2024-2025

Remarque 1 : Rendement des investissements

L'écart est principalement attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt.

Remarque 2 : Licences et permis

L'écart est principalement attribuable à un retard prévu dans la modification des frais de scolarité.

Remarque 3 : Recettes diverses

L'écart est attribuable à des paiements en souffrance plus élevés que prévu dans le cadre du Programme d'aide aux entrepreneurs immigrants.

Remarque 4 : Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente

L'écart est attribuable au fait que le programme est de nouveau géré par le gouvernement fédéral.

Remarque 5 : Projets recouvrables

L'écart est principalement attribuable au calendrier de projets de SAV.

Remarque 6 : Éducation postsecondaire

L'écart est attribuable aux économies réalisées grâce au financement fédéral accordé aux étudiants ainsi qu'aux fonds non dépensés pour le logement.

Remarque 7 : Métiers spécialisés NB

L'écart est attribuable aux retards dans les projets et au calendrier des projets de SAV, qui sont compensés par le financement fédéral.

Remarque 8 : TravailNB

L'écart est attribuable à la réduction du financement fédéral.

Remarque 9 : Immigration

L'écart est attribuable aux dépenses de formation linguistique imputées à TravailNB.

Remarque 10 : Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente

L'écart est attribuable au fait que le programme est de nouveau géré par le gouvernement fédéral.

Remarque 11 : Projets recouvrables

L'écart est principalement attribuable au calendrier de projets de SAV.

Remarque 12 : Avances de prêts étudiants

L'écart est attribuable à des avances de prêt inférieures aux prévisions.

Remarque 13 : Recouvrement de prêts étudiants

L'écart est principalement attribuable à un recouvrement supérieur aux prévisions.

Sommaire des dépenses – Programme d’emploi, d’alphabétisation et des compétences essentielles au travail

Pour l’exercice financier se terminant le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

PROGRAMMES D'EMPLOI	ENTENTE CANADA – NOUVEAU- BRUNSWICK SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MAIN- D'ŒUVRE	DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI	ENTENTE CANADA – NOUVEAU- BRUNSWICK SUR LE DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL	TOTAL
Accroissement de l'emploi	15,8 \$	306,9 \$	4 668,1 \$	4 990,8 \$
Connexions travail	2 444,3 \$	2 589,3 \$	2 294,2 \$	7 327,8 \$
Formation et perfectionnement professionnel	7 174,6 \$	14,6 \$	35 610,6 \$	42 799,8 \$
Stage d'emploi étudiant pour demain		7 691,1 \$		7 691,1 \$
Services d'emploi	4 710,6 \$	13 312,3 \$	53 055,7 \$	71 078,6 \$
Compétences essentielles au	2 884,2 \$			2 884,2 \$
Rattrapage scolaire du RésCAA	3 615,9 \$	107,3 \$	1 802,1 \$	5 525,3 \$
Total partiel – Programmes	20 845,4 \$	24 021,5 \$	97 430,7 \$	142 297,6 \$
Administration	689,5 \$	3 108,3 \$	18 132,4 \$	21 930,2 \$
Total – Dépenses des programmes d'emploi	21 534,9 \$	27 129,8 \$	115 563,1 \$	164 227,8 \$
Budget 2024-2025	15 003,5 \$	45 071,5 \$	91 773,4 \$	151 848,4 \$
Écart plus/(moins)	6 531,4 \$	(17 941,7 \$)	23 789,7 \$	12 379,4 \$

Sommaire des dépenses – Aide au fonctionnement aux universités publiques et au Collège de technologie forestière des maritimes (CTFM)

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

AIDE AU FONCTIONNEMENT	MOUNT ALLISON UNIVERSITY	ST. THOMAS UNIVERSITY	UNIVERSITÉ DE MONCTON	UNIVERSITY OF NEW BRUNSWICK	COLLÈGE DE TECHNOLOGIE FORESTIÈRE DES MARITIMES	TOTAL
Aide au fonctionnement sans restriction	23 574,8 \$	13 865,9 \$	73 972,1 \$	130 553,7 \$	2 355,5 \$	244 322,0 \$
Aide au fonctionnement avec restriction	1 122,1 \$	481,1 \$	2 988,1 \$	5 322,7 \$	110,8 \$	10 024,8 \$
Total – Aide au fonctionnement	24 696,9 \$	14 347,0 \$	76 960,2 \$	135 876,4 \$	2 466,3 \$	254 346,8 \$

NOTE : Les liens suivants permettent de consulter des renseignements sur la manière dont ce financement a été utilisé par les universités publiques et par le CTFM.

- Mount Allison University: <https://mta.ca/about/leadership-and-governance/reports-and-accountability>
- St. Thomas University: <https://www.stu.ca/about/administrative-offices/vice-president-academic-and-research/policies-and-reports/>
- University of New Brunswick: <https://www.unb.ca/finance/reports-publications/cfs.html>
- Université de Moncton: <https://www.umoncton.ca/acces-information/information-financiere>
- CTFM: <https://www.mcft.ca/fr/home-fr/>

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation d'ÉPFT pour l'exercice 2024-2025.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2024	2023
Permanent	783	711
Temporaire	96	102
TOTAL	879	813

Le Ministère a annoncé 10 concours, soit 9 concours publics et 1 concours restreint (interne).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Principe du mérite	Le processus de nomination vise à déterminer le mérite des candidats et constitue la méthode la mieux adaptée aux intérêts de la Fonction publique.	6(1)	26
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : • un niveau d'expertise et de formation poussé; • un haut niveau de compétences techniques; • l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à	16(1)(a)	2

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
	la formation et à l'avancement professionnel.		
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	32
Mutation latérale	Le processus de mutation latérale du GNB permet de transférer les employés entre les parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	14
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été classifié correctement au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	53
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes COOP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Aucune plainte alléguant le favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du Ministère ni auprès de l'ombud en vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

PROJET DE LOI N°	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
Projet de loi 24, troisième session de la 60 ^e législature	<i>Loi concernant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i> Chap-5.pdf	Sanction royale le 7 juin 2024, entrée en vigueur immédiate.	Ce projet de loi a aligné la définition de la « maladie professionnelle » sur celle prévue par la <i>Loi sur les accidents du travail</i> et a modifié le libellé relatif aux enquêtes et à la tenue des procès-verbaux.
Projet de loi 41, troisième session de la 60 ^e législature	<i>Loi modifiant la Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé</i> Chap-23.fm	Sanction royale le 7 juin 2024, entrée en vigueur immédiate.	Ce projet de loi a établi les exigences minimales d'enregistrement des organismes de formation professionnelle dans le secteur privé.
Projet de loi 45, troisième session de la 60 ^e législature	<i>Loi concernant la Loi sur l'indemnisation des pompiers et la Loi sur les accidents du travail</i> Projet de loi 45	Sanction royale le 7 juin 2024, entrée en vigueur le 1 ^{er} juillet 2024.	Ce projet de loi a mis en œuvre une augmentation des prestations pour perte de gains payables aux travailleurs et aux pompiers blessés, qui passeraient de 85 % à 90 %. Il a également augmenté le facteur de multiplication relatif au calcul du salaire assurable maximum, qui passerait de 1,5 à 1,6 du salaire pour l'ensemble des activités économiques au Nouveau-Brunswick (SEAÉNB).

Projet de loi 47, troisième session de la 60 ^e législature	<i>Loi sur l'accessibilité 2024, ch. 27 – Loi sur l'accessibilité</i>	Sanction royale le 7 juin 2024, entrée en vigueur par proclamation le 30 août 2024.	L'objectif de ce projet de loi est de profiter à toutes les personnes, en particulier les personnes ayant un handicap, pour atteindre une plus grande accessibilité au Nouveau-Brunswick en reconnaissant et en supprimant les obstacles à une pleine participation à la société ainsi qu'en prévenant leur formation d'ici 2040.
Projet de loi 8, première session de la 61 ^e législature	<i>Loi concernant la Loi sur l'attribution de grades universitaires</i> Chap-4.pdf	Sanction royale le 6 juin 2025, entrée en vigueur immédiate.	Ce projet de loi confère au Ministre le pouvoir discrétionnaire de permettre aux établissements existants qui décernent des grades d'annoncer les programmes menant à l'obtention d'un grade avant leur autorisation, d'autoriser des programmes, d'en préciser les modalités et les conditions, et de suspendre ou de retirer des programmes sous réserve de l'évaluation de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes dans certaines circonstances.
Projet de loi 13, première session de la 61 ^e législature	<i>Loi concernant la Loi sur l'indemnisation des pompiers et la Loi sur les accidents du travail</i> Chap-9.pdf	Sanction royale le 6 juin 2025; la plupart des modifications sont entrées en vigueur immédiatement, mais les modifications concernant les prestations améliorées d'invalidité et de survivant sont entrées en vigueur le 1 ^{er} juillet 2025.	Ce projet de loi modifie les prestations du survivant, remplace la limite d'âge pour la projection des gains des travailleurs par des critères d'âge et de niveau d'apprentissage, augmente le montant de la rente en un paiement forfaitaire de 7 200 \$ à 60 % du SEAÉNB – 29 928 \$ pour 2023, remplace le barème des diminutions physiques permanentes

			désuet (datant des années 1970) par les lignes directrices de l'American Medical Association, confère à Travail sécuritaire NB le pouvoir de percevoir des trop-payés, prévoit un allègement des coûts en cas de négligence de l'employeur, inclut une terminologie permettant des ajustements relatifs au financement de l'exercice précédent, et modernise et clarifie le libellé de la <i>Loi</i> .
Projet de loi 14, première session de la 61 ^e législature	<i>Loi modifiant la Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées</i> Chap-10.pdf	Sanction royale le 6 juin 2025, ce projet de loi n'est pas encore en vigueur; en attente d'une proclamation.	L'objectif de ce projet de loi est de réduire les obstacles et de permettre aux travailleurs qualifiés des professions réglementées d'accéder au marché du travail du Nouveau-Brunswick sans entraves inutiles. Par ailleurs, les modifications prévoient l'établissement de délais prescrits par règlement, pour le traitement des demandes de mobilité professionnelle par les organismes de réglementation.

On peut consulter les lois et les règlements relevant de la compétence du Ministère en 2024-2025 à l'adresse suivante :

<https://lois.gnb.ca/fr/parcategorie/cs?categoryId=departmentId&itemId=postsecondary>

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

En 2024-2025, ÉPFT a continué d'assurer le respect de ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Le Ministère a contribué à l'élaboration du plan de mise en application 2024-2031 du Secrétariat aux langues officielles.

Objectif stratégique 1

Assurer des services bilingues, équitables et de haute qualité à toute la population néo-brunswickoise :

- Consultation et discussions régulières entre les conseillers en ressources humaines et les gestionnaires pour mieux répondre aux exigences et aux besoins liés aux profils linguistiques. Le pourcentage d'achèvement des profils linguistiques pour 2024-2025 était de 91,6 %.

Objectif stratégique 2

Les employés du gouvernement provincial peuvent travailler et faire carrière dans la langue officielle de leur choix :

- Demandes de formation en langue seconde approuvées pour tous les employés de priorité 1 – 18 employés en ont bénéficié en 2024-2025.
- Dans le cadre du programme d'accueil et d'intégration du Ministère, les nouveaux employés doivent se familiariser avec la *Loi sur les langues officielles* en suivant les modules obligatoires d'apprentissage en ligne.
- Le processus annuel de gestion du rendement exige que tous les employés prennent connaissance de la *Loi sur les langues officielles*. De plus, les évaluations du rendement se déroulent dans la langue choisie par l'employé.

Objectif stratégique 3

La population néo-brunswickoise comprend les avantages socioéconomiques du bilinguisme grâce à une meilleure communication efficace ainsi qu'à un soutien accru :

- Des messages sont envoyés chaque année aux employés pour leur rappeler leurs obligations et les exigences en matière de services dont fait état la *Loi sur les langues officielles*. Il peut s'agir de liens vers la boîte à outils, les politiques ainsi que les cours en ligne sur les langues officielles du Centre du savoir GNB.
- On a lancé une initiative menée par les employés, laquelle consiste en une séance de français oral d'une heure proposée deux fois par semaine aux personnes de niveau débutant et à celles qui ont déjà suivi une formation en langue seconde.

Objectif stratégique 4

Des mesures positives sont mises en œuvre pour favoriser le développement des deux communautés linguistiques officielles :

- Le Ministère a participé à des salons de l'emploi dans des établissements postsecondaires anglophones et francophones.
- La personne responsable de la coordination des langues officielles au Ministère a assisté aux réunions organisées par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor pour rester au fait de toutes les activités entourant les langues officielles et intervenir de manière proactive à cet égard.

Conclusion

Ces résultats témoignent des retombées favorables des diverses initiatives découlant du plan d'action en ce qui concerne la sensibilisation aux langues officielles au sein du Ministère et l'acceptation de celles-ci.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
	TOTAL
Aucun	0

Section 2 – Comprend les périodes de rapport du troisième, du quatrième et du cinquième exercice.

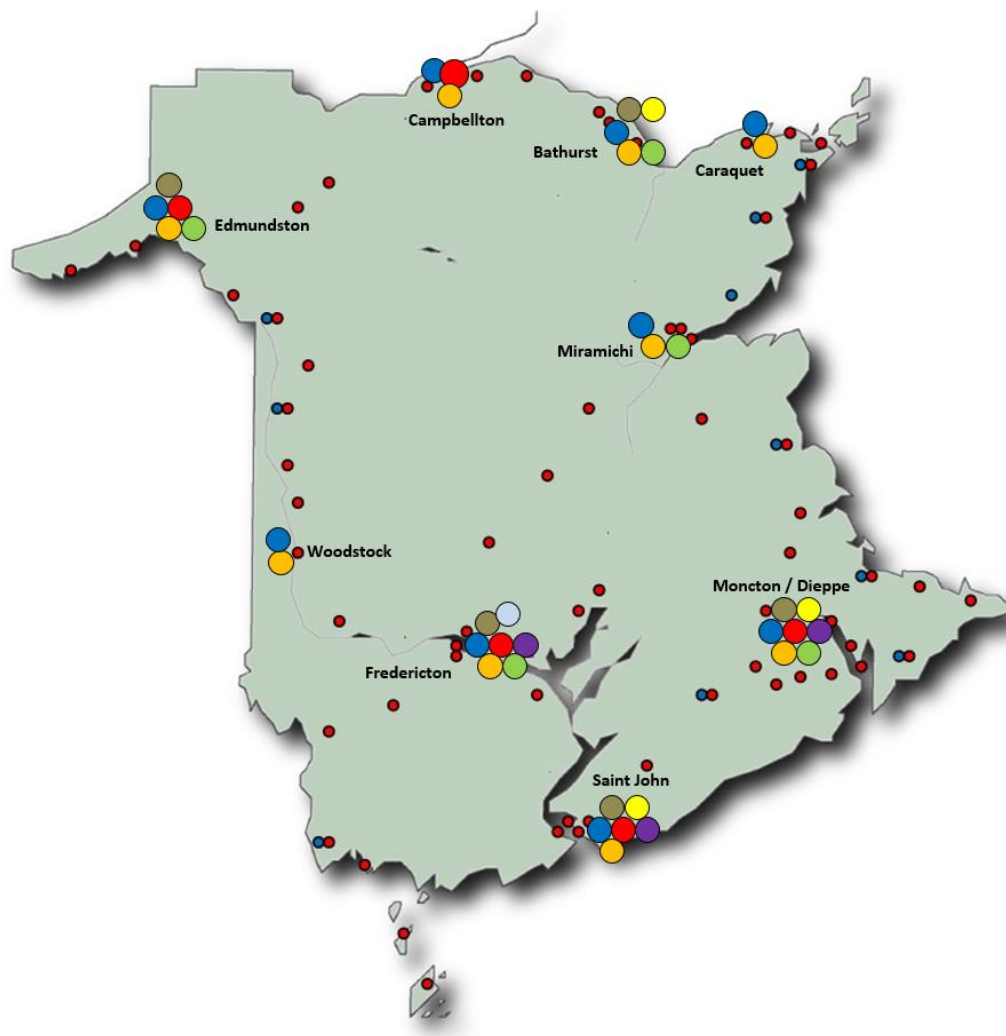
NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
Volume I, chapitre 3, 2021 : Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick – ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail https://www.agnb-vgnb.ca/uploads/volume_section_translations/248/file/Chap3f.pdf	14	14

RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2024-2025.

ANNEXE A :

SERVICES ET EMPLACEMENT DES BUREAUX DU MINISTÈRE



- Travail NB – Bureaux satellites*
- Métiers spécialisés NB
- Défenseurs des travailleurs
- Défenseurs des employeurs
- Normes d'emploi**
- Bureau régional des régions de bibliothèques – Bibliothèques publiques***
- Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick
- New Brunswick College of Craft and Design

* Travail NB a des bureaux satellites à Shippagan, à Tracadie, à Neguac, à Grand-Sault, à Perth-Andover, à Sussex, à St. Stephen, à Richibucto, à Sackville et à Shediac.

** Normes d'emploi a un bureau satellite à Grand-Sault.

*** En plus des cinq régions de bibliothèques, le Nouveau-Brunswick compte 63 bibliothèques publiques, soit 12 dans la région Chaleur, 14 dans la région de York, 10 dans la région du Haut-Saint-Jean, 16 dans la région d'Albert-Westmorland-Kent et 11 dans la région de Fundy.